

- Mardi 27 janvier 2026 -

Déclaration Liminaire

Monsieur le Président,

Vous convoquez ce jour la première CCP de l'année. Alors, comme nous sommes encore au mois de janvier, période des vœux, **l'UNSa Justice** vous souhaite ainsi qu'à l'ensemble des personnels, tous nos vœux pour cette nouvelle année.

L'UNSa Justice appelle aussi de ses vœux, que la reconnaissance des Contractuels soit enfin effective et portée à sa juste valeur.

Les Contractuels, ont certes vu certaines évolutions de leur situation, mais voilà maintenant de très nombreuses années que nous entendons ici et là des promesses d'évolution et de reconnaissance, sans en voir la matérialisation.

Pourtant, depuis 2019, le nombre d'agents Contractuels a fortement augmenté au sein du ministère et cela, quelques soient la catégorie sociale d'équivalence, les directions et les corps de métier. Leur engagement n'est plus à prouver et pourtant rien n'avance s'agissant de leur évolution « statutaire ».

L'UNSa Justice ne peut que constater que les engagements pris ne sont pas suivis des actes, laissant ainsi l'ensemble des Contractuels au rang de « parent pauvre du système » au sein du ministère de la Justice.

Pire, ce ministère ne respecte même pas ses obligations sur le plan réglementaire, qu'il s'agisse de la gestion des contrats, de la rémunération, de la réévaluation salariale triennale, et dans certains services d'une approche de « bouche trou » intolérable !

Alors, qu'en est-il du référentiel ministériel pour les contractuels ?... Du droit à avoir une uniformisation des pratiques, des contrats, des rémunérations selon la catégorie de recrutement (absence de grille indiciaire, par exemple), du droit à l'intégration et la promotion, du droit à la mobilité et des règles de transparence, etc.

Sur tous ces points, cette « non uniformisation » provoque une inégalité pour et entre les agents Contractuels, qu'ils soient en CDD comme en CDI.

Le 2 septembre dernier, **l'UNSa Justice** a paraphé avec le garde des Sceaux, un accord sur la QVCT. Cet accord rappelle et réitère le respect d'un certain nombre de principes et de règles, notamment en matière de sécurité, santé au travail. Le stress d'une situation instable, sans horizon, sans perspective et sans considération, cela ne peut plus durer... Doit-on considérer que pour l'administration cet accord ne s'applique pas aux Contractuels ? Et bien pas pour **l'UNSa Justice** !

Par conséquent, **l'UNSa Justice** revendique que soient ouverts une bonne fois pour toute, des travaux sur ce référentiel ministériel avec notamment, la mise en place de grilles de salaire, la gestion des contrats, des salaires ou encore, la gestion de la mobilité et des possibilités de promotion sociale...

L'UNSa Justice
l'action utile !

Paris, le 27 Janvier 2026

Les représentants UNSa Justice à la CCP